

SOCIÉTÉ

Ce que vivent les personnes agressées

Selon une nouvelle étude, les trois quarts des victimes hors de chez elles ont appelé au secours, mais seul un quart a déposé plainte.

JEAN-MARC LECLERC [@leclercjm](#)

VIOLENCES Traumatisantes, les agressions physiques ? L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) éclaire d'un jour nouveau celles qui visent les personnes dans la rue, à l'école, au travail, dans les transports ou simplement en faisant leurs courses. Ce sont les violences dites « hors ménage ». En clair : celles qui ne visent pas la victime au moment des faits. Ces violences externes à la sphère familiale représentent, à elles seules, en moyenne, 650 000 agressions par an, d'après la dernière étude de l'ONDRP réalisée sur la base des réponses à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de l'Insee (16 000 personnes interrogées annuellement depuis 2007).

► **La majorité des victimes se sentait pétrifiée**

Les criminologues ont analysé trois années pleines, entre 2015 et 2017. Selon

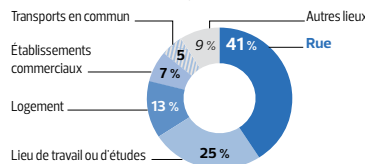
eux, les trois quarts des victimes déclarent avoir « pris la fuite » (75 %) et autant avoir « crié » (74 %). Ce qui représente en moyenne, chaque année, quasiment un demi-million d'hommes et de femmes de 14 ans et plus ayant « appelé au secours ». « Une majorité (59 %) a eu le sentiment de ne rien pouvoir faire, se sentant pétrifiée », précise même l'étude. Malgré tout, « près de la moitié des victimes (48 %) indique avoir tenté de discuter et de dissuader » ou les agresseurs. Enfin, « 39 % se sont défendues et débattues ».

► **Un acte sur dix serait raciste ou discriminatoire**

Un peu plus de la moitié des victimes a été agressée dans l'espace public (53 %). « Donc 46 % des victimes de violences hors ménage connaissent leur agresseur de vue ou personnellement et ce n'est pas rien ! », réagit Aurélien Langlade, adjoint au chef de l'ONDRP. Il pointe notamment la part importante de victimes agressées sur leur lieu d'études ou de travail (25 %). Et d'ajouter : « Parmi ces victimes, les

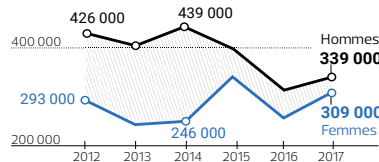
Dans la rue et au travail

Répartition des violences physiques* selon le lieu



La part des femmes augmente

Évolution du nombre de victimes*



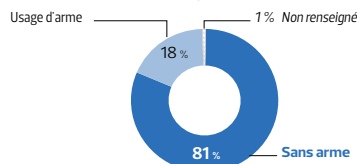
femmes sont de plus en plus nombreuses. » Autre facteur souligné : « La majorité des victimes déclarent connaître les raisons de leur agression (63 %), ce qui signifie que 37 % n'en avaient aucune idée. En détail, près d'une victime sur dix (9 %) décrit les violences comme discriminatoires (sexistes, homophobes, antisémites, xénophobes) et 7 % évoquent des « violences routières ».

► **Environ 27 000 cas de fractures déclarés chaque année**

Dans 7 % des cas, la victime n'a pas eu de contact physique avec l'agresseur, ayant pu, par exemple, éviter le coup. Pour quatre victimes sur dix, les violences ont causé des blessures physiques visibles et trois sur dix évoquent des blessures physiques non visibles, comme une douleur au dos ou aux cervicales, par exemple. Par ailleurs, « 4 % des victimes déclarent que l'atteinte a entraî-

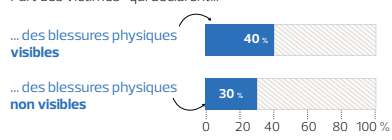
Peu de violences par arme

Part des victimes* selon l'usage d'arme



Différents types de blessures

Part des victimes* qui déclarent...



*Violences physiques hors ménage. Victimes de 14 ans et plus, en France métropolitaine. Source : ONDRP / Enquête « Cadre de vie et sécurité 2016-2018 ».

des faits de violences physiques hors ménage n'est que de 24 %. L'étude révèle enfin que 9 % des victimes auxquelles une ITT a été délivrée ne se déplacent pas auprès des forces de l'ordre.

► **Un impact psychologique non négligeable**

En moyenne, chaque année, 78 000 victimes (33 %) déclarent que les « dommages psychologiques » qu'elles ont subis après leur agression n'étaient « pas importants » et 59 000 autres victimes (25 %) les estiment « peu importants ». À l'inverse, 71 000 personnes agressées (30 %) considèrent ces dommages comme « très importants » et 29 000 autres comme « plutôt importants ». L'ONDRP relève que le niveau de ces violences hors ménage « évolue peu depuis dix ans ». « Il a même plutôt tendance à baisser », assure le patron de l'ONDRP, Christophe Soulez. ■

► **Un quart des victimes seulement dépose plainte**

Suite à des blessures physiques subies, seulement un tiers de victimes se déplace au commissariat ou à la gendarmerie. Parmi elles, 73 % déposent plainte en bonne et due forme, 19 % optent pour la main courante du commissariat, la gendarmerie n'ayant en principe aucune main courante. L'ONDRP ajoute que « 8 % renoncent finalement à entreprendre ces démarches, une fois sur place ». Résultat : le taux de plainte effectif pour

Un congrès international pour les victimes de terrorisme

À Nice, associations et instances nationales, ou à l'échelle mondiale, sont réunies pour faire entendre la voix des premiers concernés.

JEAN CHICHIZOLA

SÉCURITÉ

« Face au terrorisme, explique Guillaume Denoix de Saint Marc, directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), rien n'est pire que de faire comme si cela n'existait pas. » Du 21 au 23 novembre, les centaines de participants au VIII^e Congrès international des victimes du terrorisme, organisé à Nice par l'AFVT, comptent bien placer le terrorisme et ses victimes au cœur de l'actualité. Au moins 450 d'entre elles, venant de 80 pays, sont attendues.

Si le terrorisme islamiste sera bien sûr un élément central des débats, tout les formes de terrorisme seront abordées, des plus anciennes (avec des victimes des années 1950, 60 et 70 dont la prise en charge fut inexistante) aux

plus récentes (avec la Norvège ou la Nouvelle-Zélande endeuillées par des tueurs d'extrême droite, sans oublier le terrorisme d'extrême gauche). Le terrorisme d'État ne sera pas non plus oublié avec par exemple la présence de victimes de l'attentat du DC10 d'UTA en 1989. Ce congrès est le second organisé en France par l'AFVT.

Après six éditions en Espagne ou en Amérique latine entre 2004 et 2010, Paris avait accueilli l'événement en 2011. Une nouvelle édition était prévue en France en 2015-2016 mais les attentats de Paris et de Nice ont bouleversé le calendrier. Année après année, ces grands rassemblements ont eu pour premier objectif de faire reconnaître la force de victimes souvent oubliées des décennies durant. En quinze ans, plus de 2 500 d'entre elles ont participé. Sur le plan de la sécurité, la manifesta-

tion aura, du fait de la sensibilité du sujet, un petit air de rencontre entre chefs de l'État. Il est vrai que le comité d'honneur rassemble, en dépit de leur absence à Nice, le président de la République, le roi et la reine d'Espagne et le roi du Maroc. Doivent être présents jeudi, Christian Estrosi, maire de Nice, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, Elisabeth Pelsez, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, et Raffi Gregorian, sous-secrétaire général adjoint des Nations unies, en charge du bureau contre le terrorisme. À noter que mercredi soir, les organisateurs ne savaient pas quel ministre représenterait officiellement la France.

Au-delà des questions de prestige et de l'objectif de faire entendre la voix des victimes, le congrès de Nice permettra de développer les échanges entre individus et associations locales,

nationales et internationales. L'une des associations nicôises, Promenade des Angles-14 juillet 2016, n'a cependant pas souhaité être partenaire officiel, en raison, selon elle, d'« une participation trop anecdotique des victimes, du refus de propositions d'interventions et d'objectifs annoncés non respectés ».

Accompagnement spécifique des enfants

Les thèmes retenus donnent le ton des débats à venir. Au-delà d'une analyse de l'évolution de la menace et de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, on parlera avant tout à Nice du rôle des victimes dans la prévention de la radicalisation, du rôle des États et des collectivités locales dans leur prise en charge et leur accompagnement. Mais aussi de l'accompagnement spécifique des enfants

des victimes du terrorisme, des aidants et des primo intervenants ou encore des enjeux de reconnaissance et de mémoire. En marge des débats, une salle permettra aux participants d'assister à des projections de films sur le terrorisme et à des expositions. 20 jeunes de différents pays participeront à un stage psycho-thérapeutique au cours duquel ils exprimeront leurs traumatismes à travers des œuvres d'art.

Enfin, des interviews filmées de victimes seront effectuées pour participer à la prévention de la radicalisation en France. Selon nombre d'experts, ces témoignages sont souvent les outils les plus efficaces pour dissuader certains individus prêts à basculer dans la violence terroriste. Un moyen de démontrer que le congrès de Nice vise aussi à éviter d'autres attentats dans le futur. ■

Denoix de Saint Marc : « Il y a encore beaucoup de choses à faire »

GUILLAUME Denoix de Saint Marc, qui a perdu son père dans l'attentat contre le DC10 d'UTA en 1989, est le fondateur et directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), cheville ouvrière du congrès organisé à Nice ce jeudi jusqu'à samedi.

LE FIGARO - Pourquoi avoir organisé ce congrès ?

GUILLAUME DENOIX DE SAINT MARC. - Pour montrer la force des victimes. Montrer que nous avons connu l'enfer, que nous aurons toujours des moments de faiblesse et de fragilité, mais que nous pouvons porter un message à nos dirigeants, à nos sociétés et aussi aux personnes, notamment les jeunes, qui pourraient être tentées par l'extrémisme. En démontrant cette capacité d'action, de réflexion, nous bousculons un peu le schéma qu'ont la plupart des personnes, notamment les dirigeants, sur ce qu'est une vic-

time : quelqu'un de décérébré par la douleur. Nous voulons et pouvons être acteurs de nos sociétés.

Comment aider les victimes dans des pays pauvres ou en guerre ?
Il nous semblait très important d'accueillir des victimes qui n'ont aucun soutien. Des victimes irakiennes seront là, d'autres du Nigeria, du Niger, du Mali... Il faut créer un statut international des victimes du terrorisme et un système de prise en charge. Il faut développer la collaboration entre les États et la société civile. Des problèmes existent aussi en Europe, avec un très mauvais élève, comme la Belgique, et la situation kafkaïenne de victimes dont le sort dépend de l'endroit où elles vivent sans coordination aucune. Sans parler du cauchemar vécu par les victimes étrangères des attentats de Bruxelles. En France, quand un attentat a lieu, toutes les victimes ont le même traitement, quelle que soit leur nationalité.



Guillaume Denoix de Saint Marc, fondateur et directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT). L. MARIN/APP

Peut-on parler d'un « modèle français » d'aide aux victimes ?

Le modèle en la matière fut longtemps l'Espagne. Mais la France est aujourd'hui en pointe dans la plupart des domaines. Les réparations y sont intégrales avec une prise en charge médicale, psychologique, sociale, indemnita-

re, et un accès à la justice et au procès. Sans oublier un travail nécessaire de mémoire et de reconnaissance qui se développe. Une médaille a été créée récemment, les noms des victimes du terrorisme peuvent être inscrits sur les monuments aux morts. Et le projet de musée mémoriel sera un moyen d'éducation pour parler du terrorisme à la société civile au-delà des seules victimes.

Peut-on y apporter des améliorations ?

Il y a encore beaucoup de choses à faire. D'où la nécessité d'une délégation interministérielle à l'aide aux victimes et la collaboration avec les associations de victimes et d'aide aux victimes pour croiser les regards, mettre à plat les dysfonctionnements et voir comment y remédier. Pour ne prendre qu'un exemple, le récent procès de l'attentat du musée du Bardo en Tunisie a illustré le problème de l'accès des victimes à des procès à l'étranger, dans une langue qu'elles ne connaissent pas. Nous travaillons pour que les victimes puissent, au frais de l'État, car c'est l'État qui est visé, assister à ces procès avec un traducteur si elles le souhaitent.

PROPOS RECUEILLIS PAR J. C.

EN BREF

Macron veut lutter contre la pédopornographie

Le président Emmanuel Macron a annoncé mercredi vouloir durcir les sanctions sur consultation d'images pédopornographiques, instaurer un contrôle parental par défaut sur internet et renforcer le contrôle d'âge pour l'accès aux sites pornographiques. Les peines pour l'utilisation d'images pédopornographiques vont être portées à cinq ans et leurs auteurs automatiquement fichés pour leur interdiction de travailler auprès d'enfants, a-t-il déclaré à l'Unesco à Paris, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dix ans de prison requis contre l'aîné des frères Clain

Le parquet de Paris a requis mercredi dix ans de prison contre Anne Diana Clain, sœur aînée de Fabien et Jean-Michel Clain qui furent les voix françaises du groupe État islamique, jugée pour avoir tenté sans succès de les rejoindre en Syrie entre 2015 et 2016.